

Commune de
Saint-Rémy

21 Côte-d'Or

LES ECHOS DU CAMPANILE



Sommaire

• Le Mot du Maire	Page 1
• Sécurité routière • Poteaux Enedis	Page 2
• Notre doyenne a 100 ans ! • Théâtre du Rabot	Page 3
• Concours de pétanque • Rééquipement de la salle des fêtes rue de Blaisy • Personnel de mairie	Page 4
• Inauguration du Club "Les Fléchettes Rad'Oxoises" • Tour auto 2025	Page 5
• Cérémonies Officielles du 27 avril et du 8 mai	Page 6
• Cérémonies Officielles du 27 avril et du 8 mai (suite)	Page 7
• Travaux à "l'Écluse de Buffon"	Page 8
• Fête des voisins • Fête des écoles	Page 9
• Budget principal	Page 10
• Programme d'investissement 2025	Page 11
• Les brèves de la commune	Page 12
• Archives communales • Les ordures ménagères et assimilés : trions	Page 13
• Les lavoirs	Page 14
• Les lavoirs (suite)	Page 15
• Lutte contre le frelon asiatique	Page 16
• Urbanisme : quelle autorisation avant de commencer des travaux ?	Page 17
• Travaux d'égavage	Page 18
• Travaux d'égavage (suite)	Page 19
• Transport à la demande	Page 20
• Transport à la demande (suite)	Page 21
• Au Cœur de la Vie Rémigeoise • Association des Jeunes de Saint-Rémy	Page 22
• Amicale Pétanque Rémigeoise • Association de Chasse de la Forêt Communale	Page 23
• Club de l'Amitié • Collecte de sang • Planning prévisionnel des manifestations sur la commune	Page 24
• Planning prévisionnel des manifestations sur la commune (suite) • Jeux	Page 25

Le Mot du Maire



Chers habitants,

Aujourd'hui je souhaite vous faire part des changements au sein de notre mairie.

Après tant d'années et de loyaux services pour notre commune, Monsieur Jean-Michel COLINOT secrétaire comptable, a fait valoir ses droits à la retraite.

Bonne continuation à toi pour cette nouvelle activité !

Il a été remplacé par Marion JAQUEMARD à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous.

Marion a suivi une formation de secrétaire de mairie auprès du centre de gestion de la fonction publique pour compléter ses diplômes. Puis Jean-Michel a finalisé cette formation avec l'utilisation des logiciels de la mairie.

Le budget 2024 était source de projets, l'ensemble de nos prévisions ont été réalisées. Le terrain de la Brenne est opérationnel avec un éclairage indépendant.

Nos finances sont saines, avec une certaine marge de sécurité. Mais nous savons tous qu'il faut prioriser les actions car notre budget n'est pas extensible, à moins d'augmenter fortement le taux d'imposition...

En 2025 nous avons prévu 166 650 € d'investissements.

Plusieurs projets sont inscrits au programme d'investissements : la réfection de la rue de Blesseau et sa mise en sens unique montant, le changement de nos panneaux de signalisation pour la plupart obsolètes, la réfection de la toiture de la grande salle des fêtes. D'autres projets de rénovations de nos voiries sont en cours d'études.

Vous trouverez en annexe le tableau du budget 2025 synthétisant les dépenses et les recettes de la commune, accompagné du programme d'investissements.

Nous nous occupons de notre forêt communale, patrimoine de la commune, le travail envisagé sera pour nos enfants et petits-enfants. D'après l'ONF cela nécessite un plan de restructuration importante afin de valoriser nos bois.

N'oublions pas toutes nos associations qui tout au long de l'année animent et font vivre notre commune. BRAVO !

Bonnes vacances à toutes et à tous, je vous laisse avec Frédéric MISTRAL (artiste, écrivain - 1831-1914) :

"Si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain : rappelons-nous que la patience est le pilier de la sagesse."

Le Maire
Yves BILBOT

Sécurité routière

Radars de vitesse

Depuis de nombreuses années, les véhicules en provenance de Montbard arrivent dans le village avec des vitesses excessives. Par sécurité pour tous, il est apparu évident de mettre en place un radar pédagogique.

Cette installation bien visible et correspondant à des normes de mise en place, a donc été posé par la société Signaux Girod pour un montant de 4292,45 €.

Bien que certains automobilistes ne s'en préoccupent pas, il est quand même à noter que la vitesse des véhicules a été réduite sur ce tronçon pour la sécurité de tous.



Marquage au sol

En ce mois de mai, une rénovation du marquage au sol de la commune a été réalisée afin d'améliorer la signalisation des passages piétons.

Poteaux Enedis



Dépose des câbles

Pour faire suite aux travaux d'enfouissement de diverses lignes HTA sur la commune, ENEDIS a procédé au démantèlement des anciennes lignes aériennes.

Cette opération, quelque peu spectaculaire, a consisté en la dépose des câbles puis à l'enlèvement des poteaux bétons ou acier.

La commune ainsi débarrassée de ses lignes aériennes lui procure un nouveau visage agréable.



Tronçonnage des pieds du pylône



Mise à terre du pylône



Démolition des fondations

Notre doyenne a 100 ans !



Le 13 février, le conseil municipal s'est rendu chez Mme Adèle Bossy afin de fêter avec elle ses 100 printemps.

Née le 20 décembre 1924 à Rougemont, elle y a passé toute son enfance et son adolescence. C'est une voisine qui lui a appris la couture et très tôt, elle confectionnait ou réparait les vêtements des personnes du village.

Mariée à Monsieur Elisée BOSSY, elle est venue habiter à Saint-Rémy en 1955 et a élevé 3 enfants. Elle a continué la couture pendant plusieurs années.

Vers 1968, elle a travaillé à Floralux puis à la boulangerie chez M. Sitterlin. Elle a ensuite travaillé à l'Hôtel de la Gare et terminé sa carrière chez Rocflex.

Elle a pris sa retraite en 1984 qu'elle a bien su occuper avec les sorties entre amies, les voyages organisés avec le Club de Saint-Rémy, les balades dans les bois et bien-sûr la famille, enfants et petits-enfants.

Elle a 4 petits-enfants et 8 arrière petits-enfants.

Aujourd'hui sa passion est de faire des coussins en canevas.

Souhaitons-lui encore de belles années à profiter de la vie.



Mme Adèle BOSSY entourée de ses proches

Théâtre du Rabet

Le 23 février à la grande salle des fêtes, Le Club de l'Amitié a accueilli "le Théâtre du Rabet" qui s'est produit devant une centaine de spectateurs ravis de la pièce qui leur a été jouée : "Cendrillon" de Joël Pommerat.

Cette pièce raconte l'histoire d'une très jeune fille qui a beaucoup d'imagination, invente une "promesse" que sa mère lui demanderait de respecter : de toute sa



Les comédiens



Le public attentif

vie ne jamais cesser de penser à elle, à chaque instant, sous peine de la faire mourir "pour de bon".

Cendrillon revisitée au goût du jour ; les thèmes de la famille, de la parentalité, d'amour, de filiation, de chaussures, du temps, abordés à la mode 2025.

Concours de pétanque

C'est sous un beau soleil mais un vent glacial que 68 équipes se sont affrontées dans une bonne ambiance, pour remporter l'officiel doublette challenge de Jean-Daniel Dupuis dit "Nious". Le concours a été remporté par une équipe de l'USCVL de Venarey-Les Laumes.

Résultats du challenge Jean-daniel Dupuis dit "Nious" organisé le 1^{er} mars 2025.

68 équipes venues des CD21, CD89, CD71 ont participées à ce challenge dans le froid mais avec une bonne ambiance générale.

Concours A : Vainqueurs : LEVEQUE David et AUSSAVY Jean-Luc de l'USCVL

Finalistes : LEVY Pascal et COLINOT Jean-Michel de l'USCVL

Concours B : Vainqueurs: BLONDELLE Maxime et PERNOT Jean-Michel NH

Finalistes : GONZALEZ Arnaud et GERARD Jean-Raymond

La Boule Montbardoise

Concours C : Vainqueurs : OLONDE-CRAMOISY Valérie et TRIBOLET Valentin d'Aignay le Duc

Finalistes : PELESKO Fabrice et TOBIET Philippe de Saint Rémy.



Les gagnants du concours

Rééquipement de la salle des fêtes rue de Blaisy



Courant mars, le frigo qui équipait la cuisine de la salle des fêtes rue de Blaisy a été hors d'usage.

A cette occasion, la municipalité a décidé de revoir l'intégralité des équipements mis à disposition et d'en profiter pour enlever la vieille cuisinière au gaz qui n'était plus aux normes. Ainsi, en plus d'une vraie chambre froide, c'est une plonge inox neuve qui a remplacé l'évier existant, un lave-vaisselle inox neuf, deux plaques à induction, un four électrique à air pulsé et une table inox pour support de four.

Le réseau électrique alimentant ces équipements a également été remis à neuf.

L'ensemble de l'opération est de 11977,44 €.

Personnel de mairie

Jean-Michel Colinot ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2025, Mme Marion Jacquemard a rejoint le secrétariat de la mairie le 12 mai.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe.



Inauguration du Club "Les Fléchettes Rad'Oxoises"



Le discours officiel par la présidente Léonie Bombka

Après vous avoir évoqué dans le précédent bulletin la création d'une nouvelle association dans le village, "Les Fléchettes Rad'Oxoises", place maintenant à l'inauguration officielle du lieu et à la première compétition. Nous souhaitons longue vie à ce nouveau club.



L'ensemble des participants à l'inauguration avec la présence de Monsieur le Maire.



Une partie des membres de l'association



C'est parti pour les entrainements et les compétitions

Tour auto 2025



En cette belle journée ensoleillée d'avril, notre village a entendu rugir toute une cavalerie de voitures venant du Château de Vaux-le-Vicomte et se dirigeant à Dijon, ville étape.

Les habitants amoureux des belles voitures ont ainsi pu voir passer des voitures de différentes marques : Porsche, Ferrari, Bugatti, Jaguar, Ford, Matra, Renault, Peugeot, etc...

Le "Tour Auto" est un rallye de régularité et de compétition reliant Paris à Nice, d'une longueur de 2200 km, se déroulant sur 6 jours (du 7 au 12 avril 2025) et qui a réuni 295 équipages.

Voici quelques-unes de ces prestigieuses voitures qui ont traversé notre village :



PORSCHE 356 (PRE-A) 1500 S Coupé de 1954



ALFA ROMEO Giulia Sprint GTA de 1965



MG A 1600 de 1960



AUSTIN MINI Cooper S 1275 de 1965



BMW i5 M60x Drive M de l'organisation



ALFA ROMEO GIULIETTA Sprint Speciale 1300 de 1961

Cérémonies Officielles du 27 avril et du 8 mai

En cette fin avril et début mai, deux cérémonies officielles ont eu lieu. Tout d'abord le dimanche 27 avril pour la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation puis le jeudi 8 mai pour célébrer la Victoire du 8 mai 1945.

Lors de ces 2 cérémonies, la lecture des messages de Patricia Mirallès, Ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants a été faite par la première adjointe.

Un ancien combattant a déposé une gerbe, suivi d'une minute de silence avant de faire résonner La Marseillaise. Une partie du conseil municipal était présent ainsi que des Rémigeois.



Cérémonie des Victimes et Héros de la Déportation



Cérémonie du 8 mai - Monsieur le maire et les conseillers



Cérémonie du 8 mai - Les habitants venus en nombre.

JEUDI 8 MAI 2025 : COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Message officiel de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Mme Patricia Mirallès, ministre déléguée, chargée de la mémoire et des anciens combattants (texte intégral)

Le 8 mai 1945, quand la nouvelle de la Victoire parvint à Paris, le général de Gaulle qui incarnait la voix de la France libre et combattante adressa ces mots à la Nation : *" Tandis que les rayons de la Gloire font une fois de plus resplendir nos drapeaux, la patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert ! Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme, n'auront donc été perdus ! "*

Le sacrifice pour la Victoire avait été immense. Aux soldats morts, blessés, prisonniers ; aux résistants foudroyés ou torturés, s'ajoutaient les civils assassinés et déportés, en particulier les Juifs morts dans la Shoah, ainsi que les champs de ruines laissés par les durs combats de la Libération. La France était meurtrie, mais un peuple entier avait survécu à l'une des pires épreuves de son Histoire grâce au soutien de ses alliés.

Le 8 mai 1945, à l'heure de la capitulation allemande qui allait bientôt être celle de la découverte de l'ampleur des crimes nazis, l'heure était aussi déjà à la reconstruction, pour que jamais ne se reproduisent les erreurs de 1940 et pour que la France renoue avec sa grandeur.

C'est dans l'épreuve que se forment les grandes Nations, et le

8 mai 1945 la France décidait de se choisir un grand destin.

Dans l'effervescence de la Victoire et pour faire écho aux immenses sacrifices consentis pendant les années de guerre, les Françaises et les Français reprenaient confiance en eux-mêmes. Ils choisissaient de redonner au pays son indépendance, sa puissance et sa prospérité dans un monde où tous les équilibres se redessinaient autour de deux grandes puissances.

Cette ambition a permis de construire un modèle français qui fait notre grandeur et notre fierté dans les domaines militaires, sociaux, scientifiques, industriels, économiques et culturels. Aujourd'hui, nous jouissons encore de cet héritage de la Libération, des choix courageux de nos grands anciens. Par-delà les clivages, ils ont su porter le pays vers le meilleur de lui-même.

Alors que le cycle des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération se termine, dans un monde où les menaces se multiplient, où des menaces anciennes planent à nouveau sur le pays. Alors que les rapports de force internationaux se reconfigurent, souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de Françaises et de Français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté.

Vive la République !

Et vive la France !

Cérémonies Officielles du 27 avril et du 8 mai (suite)

DIMANCHE 27 AVRIL 2025 : JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

Message de Patricia Miralles, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants

Chaque année, le dernier dimanche d'avril, la République se recueille. Elle se recueille pour nommer les absents, pour rendre justice aux visages effacés, pour transmettre aux vivants ce que la mémoire seule peut sauver de l'oubli.

Aujourd'hui, nous commémorons une blessure qui a failli emporter le Vieux Continent. Une blessure infligée à l'humanité tout entière, au cœur même de l'Europe. Elle nous rappelle que sur nos terres, dans ce siècle encore très proche, l'homme a pu devenir le bourreau, l'assassin, le visage répugnant de la barbarie déchainée.

Ils furent des millions, arrachés à leurs vies, à leurs maisons, à leurs familles. Juifs, résistants, opposants politiques, otages, homosexuels, Tsiganes, témoins de Jéhovah, handicapés, réfractaires. Tous furent broyés dans les rouages d'un système organisé pour déshumaniser, avilir, faire disparaître.

Aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens ont en mémoire l'étoile jaune cousue sur la poitrine des Juifs. Chez eux, dans la rue, jusqu'au fond des camps, ils n'ont pu s'en débarrasser.

Mais gardons aussi en mémoire :

- Le triangle rouge pour les prisonniers politiques
- Le triangle noir pour les asociaux
- Le triangle marron pour les tziganes
- Le triangle rose pour les homosexuels
- Le triangle bleu pour les émigrés

Gardons en mémoire ces triangles et étoiles de la haine qui accompagnaient des numéros qui écrasaient l'humanité des déportés.

Dans cette mécanique de l'horreur, la France connut son lot de douleurs. Elle connut aussi son sursaut.

Parmi les déportés français, ils furent des milliers à être arrêtés pour avoir dit non.

Non à la tyrannie. Non à l'abandon. Non à la barbarie.

Ces femmes et ces hommes, parfois très jeunes, portaient dans leurs gestes la flamme d'une République qu'on croyait éteinte.

Ils furent les héros de la liberté que d'autres voulaient supprimer.

Celles et ceux qui ont survécu aux camps, miraculés d'un voyage par-delà l'horreur, la souffrance et la mort, sont revenus avec la conscience ébranlée, mais résolue.

Conscients du rôle qu'ils auraient à jouer, de la valeur morale et politique de leurs témoignages et de

l'importance de préserver leur mémoire de l'oubli comme du mensonge, ils se sont regroupés dans un foisonnant mouvement associatif qui allait influencer les choix de la Nation.

Henri Manhès, Marcel Paul et le père Riquet ont fondé dès 1945 une fédération afin de faire vivre les valeurs de résistance qui furent les leurs.

Leur héritage vit encore aujourd'hui et il est important de la préserver.

Aujourd'hui, dans nos écoles, dans nos mairies, dans nos préfectures, leur mémoire nous parle encore. Elle nous dit que la déportation n'est pas une histoire lointaine, figée sur le papier glacé des livres d'histoire. Elle est un avertissement, et même une exigence. Elle est le socle d'un engagement sans cesse renouvelé pour les droits humains, pour la dignité, pour la paix.

Il ne s'agit pas seulement de se souvenir. Il s'agit de transmettre. De dire aux jeunes que ces crimes ont été rendus possibles par le silence, l'indifférence, l'habitude. Et qu'ils peuvent renaître, dès lors que nous cessons d'être vigilants.

C'est pourquoi la République ne transige pas avec la mémoire. Elle la fait vivre, en l'enseignant, en l'honorant, en la défendant.

Aujourd'hui, la France pense aux disparus, à ceux qui ne sont jamais revenus. Elle pense aux survivants, dont les paroles, longtemps étouffées, ont ensuite éclairé le monde.

Elle pense aux enfants et aux petits-enfants de déportés, porteurs d'un héritage douloureux, mais nécessaire.

Qu'ils sachent que la Nation ne les oublie pas.

Que leur histoire est aussi la nôtre.

Et que nous sommes, ensemble, les gardiens de cette vérité vertigineuse.

Aujourd'hui, alors que l'histoire s'accélère et que les certitudes semblent vaciller chez certains, soyons dignes de l'héritage que nous ont transmis les déportés.

Un héritage d'humanité, de justice et de grandeur. Une rectitude morale qui nous élève.

Souvenir, reconnaissance, transmission : telle est la promesse que la République renouvelle en ce jour.

Vive la République !

Vive la France !

Travaux à “l'Écluse de Buffon”

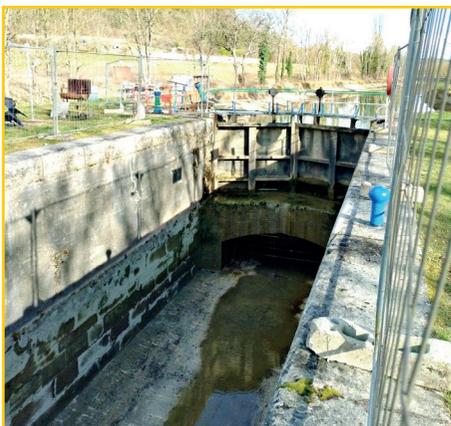


L'écluse

Bien qu'elle s'appelle “Écluse de Buffon”, celle-ci est située sur le territoire de la commune. Entre novembre 2024 et mars 2025, VNF (Voies Navigables de France) a procédé à la régénération de l'écluse.

Les travaux ont consisté à la reprise des maçonneries et à la rénovation ou au remplacement des portes d'écluse.

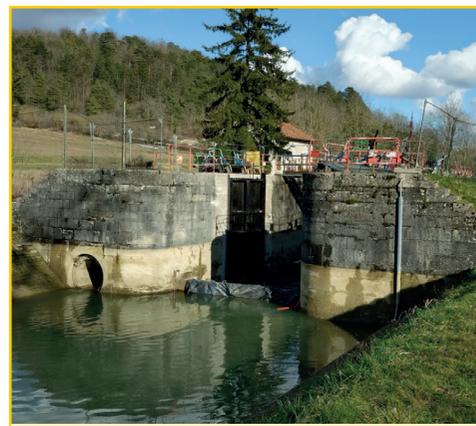
Le montant de travaux réalisés sur la Côte d'Or s'élève à 1,5 million € environ.



L'écluse prête pour la rénovation



Reprise des maçonneries



Réfection des portes



Poursuite du fibrage du canal

Le fibrage du canal de Bourgogne se poursuit sur les secteurs allant de Saint-Jean-de-Losne à Venarey-Les Laumes. A l'automne 2025, l'ensemble du canal de Bourgogne sera équipé d'une fibre optique, préalable indispensable en vue de moderniser une grande partie des écluses et des ouvrages nécessaires à la gestion hydraulique du canal.

La partie nord du canal, de Migennes à Venarey-Les Laumes, a déjà été fibrée en 2023.

Le coût du fibrage complet du canal de Bourgogne est de 7 M€ (dont 5,25 millions d'euros pour les travaux engagés à l'été 2024 et qui devraient se terminer à l'automne 2025).

D'ici 2035, la majeure partie des écluses du canal de Bourgogne sera automatisée.

Ceci permettra aux navigants de gérer de façon autonome l'ouverture et la fermeture des portes, grâce à une télécommande, afin de passer les écluses.

Cette évolution concerne l'ensemble du réseau géré par la direction territoriale de VNF en Centre-Bourgogne. Ainsi, le poste de commande centralisé, qui sera situé à Dijon et mis en service d'ici 2027,

pourra recevoir les données nécessaires à la gestion de l'écluse afin d'intervenir à distance en cas de dysfonctionnement ou d'envoyer une équipe sur place si nécessaire.

La fibre permet également de **relier les différents ouvrages de gestion hydraulique** du canal, qui pourront ainsi être commandés à distance ce qui permettra de gagner en efficacité et contribuera à l'économie de la ressource en eau.

L'automatisation des écluses et des ouvrages du canal de Bourgogne intègre le programme de modernisation de l'établissement VNF dont l'objectif est d'améliorer, d'une part, son offre de service auprès des navigants, mais également de mieux gérer la ressource en eau et de la fiabiliser, afin de répondre de façon optimale à l'ensemble des usages.

Gestion du patrimoine arboré

Des diagnostics ont été menés **afin de vérifier l'état des arbres sur une partie de l'itinéraire du Canal de Bourgogne et de repérer ceux qui présenteraient un danger** et ainsi procéder aux abattages nécessaires.

En parallèle, **VNF poursuit sa campagne de plantation d'arbres**, sur un linéaire global de plus de 8 km sur l'ensemble du canal. Nous procéderons également au remplacement des arbres morts sur les plantations d'alignement, de l'arboretum et des vergers conservatoires.

Cela représente 850 arbres plantés.

Fête des voisins



Les voisins se retrouvent pour partager le verre de l'amitié

Après avoir été organisée l'an passé rue de la Fontaine, c'est au bout de la rue des Croisettes que la fête des voisins 2025 s'est déroulée.

Organisée par 5 familles du quartier, celle-ci a rencontré un grand succès salué par l'ensemble des participants. C'est par une belle journée de ce mois de mai que 80 personnes et une vingtaine d'enfants se sont retrouvés autour de 2 braseros.

Un barnum installé pour l'occasion a permis aux participants de se mettre à l'abri du froid. Échanges, partages des mets préparés par chacun et convivialité étaient à l'ordre du jour. Les festivités ont duré tard dans la nuit fraîche.



Prêts à déguster les mets mis à disposition.



Les braseros allumés



Tout avait été préparé dans l'après-midi.

Fête des écoles

Comme toute année scolaire, celle-ci se termine par la traditionnelle fête des écoles pendant laquelle les élèves de maternelle et primaire ont à cœur de montrer à leurs parents, grands-parents, venus en nombre, le spectacle qu'ils ont répété durant les heures de classe.

Cette année, après le spectacle donné par l'ensemble des classes, les élèves des classes de CM1 et CM2 ont joué une petite pièce de théâtre sur le don du sang. L'occasion de réaliser le parcours d'un donneur de son arrivée au centre jusqu'à la sortie. Les diverses étapes ont été jouées par les enfants : l'accueil, l'entretien avec le médecin, le don et la collation.

Encore une belle fête organisée par les enseignantes et de beaux souvenirs pour les enfants.



La directrice et Léna Perrot à la direction de la fête



C'est parti pour les différents tableaux



Des parents très attentifs !

Budget principal

	1	2	3	4	5	6	7	
	report 2023	Prév 2024	DM 2024	Total budget	réalisé 2024	reports en 2025	prévision 2025	
RECETTES FONCTIONNEMENT	reste à réaliser		décision modif.		Cpte administratif	reste à réaliser	budget	
résultat fonctionnement N-1								291 790,61
1068 affectation du résultat N-1								-97 954,29
002 report fonctionnement N-1								193 836,32
O13 atténuation de charges		12 000,00	4 350,00	16 350,00	16 732,50		35,00	
70 pdts services et ventes diverses		94 100,00	49 250,00	143 350,00	141 234,57		94 890,00	
73 impôts et taxes		49 885,00	5 490,00	55 375,00	55 375,83		55 325,00	
731 impositions directes		358 350,00		358 350,00	357 922,00		372 450,00	
74 dotations et participations		123 955,00	14 130,00	138 085,00	140 898,49		127 500,00	
75 autres pdts gestion courante		17 230,00	3 570,00	20 800,00	26 348,95		19 345,00	
76 pdts financiers		5,00		5,00	5,76		5,00	
77 pdts exceptionnels					117,41			
77 cession cession prix vente 7751				1 260,00	1 260,00			
042 cession transfert invest 7761				2 936,85	2 936,85			
total recettes	⇒	655 525,00	76 790,00	736 511,85	742 832,36	⇒	669 550,00	669 550,00
TOTAL RECETTES FONCT.								863 386,32
DEPENSES FONCTIONNEMENT								
O11 charges à caractère général		163 220,00	10 270,00	173 490,00	161 226,84		202 585,00	
O12 charges de personnel		224 290,00	15 150,00	239 440,00	238 678,22		205 820,00	
O14 Atténuations de produits		83 560,00		83 560,00	82 940,00		82 950,00	
65 autres charges gestions courantes		73 805,00	250,00	74 055,00	71 575,67		75 755,00	
66 charges financières		10 115,00		10 115,00	10 062,76		8 860,00	
67 charges exceptionnelles				0,00				
68 Dotations amortissement dép actif				0,00				
O42 Opération transfert entre section(F)		12 270,00		12 270,00	12 263,01		9 050,00	
042 cession VCN 6751				4196,85	4196,85			
023 virt à la section d'investissement	⇒							150 555,00
total dépenses	⇒	567 260,00	25 670,00	597 126,85	580 943,35	⇒	585 020,00	585 020,00
TOTAL DEPENSES FONCT.								735 575,00
RESULTAT FONCTIONNEMENT		88 265,00	51 120,00	139 385,00	161 889,01		84 530,00	
1641 rbt emprunts capital		25 890,00		25 890,00	25 885,43		29 495,00	
MARGE AUTO-FINANCEMENT		62 375,00		113 495,00	136 003,58	0,00	55 035,00	
RECETTES INVESTISSEMENT								
001 report investissement N-1								
O24 produits de cession				-1 260,00			150,00	dont affectati
10 dotations fonds divers et réserves		210 175,65		210 175,65	209 756,74		111 244,29	97 954,29
13 subventions équipement	46 145,00	6 600,00	955,00	53 700,00	14 565,48	38 720,00	23 100,00	
16 emprunts et dettes assimilées				0,00				
204 Subventions équipement versées				0,00				
21 immobilisations corporelles				0,00				
23 immobilisations en cours				0,00				
27 autres immob, financières(prêt)				0,00				
O40 Opération transfert entre section		12 270,00		12 270,00	12 263,01		9 050,00	
O41 Opération patrimoniale				0,00				
4582 Opération s/s mandat				0,00				
040 cession sortie immo 2184				4 196,85	4 196,85			
021 virt de la section de fonctionnement	⇒							150555,00
total	46 145,00	229 045,65	955,00	279 082,50	240 782,08	38 720,00	143 544,29	38 720,00
sous-total							143 544,29	
total recettes	⇒					⇒	143 544,29	143544,29
TOTAL RECETTES INVEST.								332819,29
DEPENSES INVESTISSEMENT								
001 report investissement N-1	⇒							108 219,29
10 dotations fonds divers et réserves				0,00				
16 emprunt et dettes assimilées		28 240,00		28240,00	28237,72		29 495,00	
20 immobilisations incorporelles				0,00				
204 Subventions équipement versées	23 200,00			23200,00	20 562,34		18 880,00	
21 immobilisations corporelles	129 800,00	91 640,00	7 865,00	229305,00	199 908,81	28 455,00	147 770,00	
23 immobilisations en cours				0,00				
27 autres immo, financières				0,00				
O41 Opération patrimoniale				0,00				
4581 Opération s/s mandat				0,00				
040 cession moins value 192				2936,85	2936,85			
total	153000,00	119880,00	7865,00	283681,85	251645,72	28455,00	196145,00	28 455,00
sous-total							196145,00	
total dépenses	⇒					⇒	196 145,00	196145,00
TOTAL DEPENSES INVEST.								332 819,29
RESULTAT INVEST		109 165,65		-4 599,35	-10 863,64		-52 600,71	
RESULTAT ANNEE N SANS REPORTS		197 430,65		134 785,65	151 025,37		31 929,29	
REPORT RESULTAT AU 31/12/2023		236 756,60		236 756,60	236 756,60		183 571,32	résultat 2024
affectation résultat 2023		-204210,65		-204210,65	-204210,65		-97 954,29	affectation resultat 2024
RESULTAT GLOBAL		229 976,60		167 331,60	183 571,32		117 546,32	
				=synthèse DM				
moins RAR dépenses investissement		-153 000,00			-28 455,00		-28 455,00	
plus RAR recettes investissement		46 145,00			38 720,00		38 720,00	
RESULTAT APRES REPORTS		123 121,60			193 836,32		127 811,32	
RESULTAT GLOBAL								127 811,32

compte administratif 2024	résultat clôture 31/12/2023	part affectée à invest exercice 2024	résultat exercice 2024	résultat clôture 2024	résultat 2024 seul avec affectation
INVESTISSEMENT	-97 355,65	204 210,65	-215 074,29	-108 219,29	-10 863,64
FONCTIONNEMENT	334 112,25	-204 210,65	161 889,01	291 790,61	161 889,01
TOTAL	236 756,60	0,00	-53 185,28	183 571,32	151 025,37

affectation

Les brèves de la commune

PERMANENCE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Lundi et jeudi de 14h à 18h
Mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h

COLLECTE DES BOUCHONS

Nous vous rappelons que la collecte des bouchons en mairie continue comme habituellement.



ENTRETIEN DU TROTTOIR

Nous vous rappelons que l'entretien du trottoir ou de la zone située le long de votre propriété sur une largeur de 1 m vous incombe.

BOITES AUX LETTRES

Pensez à bien vous identifier sur vos boîtes aux lettres. Numéro dans la rue, Nom(s) et Prénom sont indispensables pour bien être identifié.



PASS' Sport jeunes

Pensez à venir début septembre récupérer le document en mairie.



BRÛLER DES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT PAR LA LOI

Il est interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs. En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

ENTRETIEN DES HAIES ET ARBUSTES



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Articles 671-672-673 du code civil.

ETAT CIVIL

Les jeunes qui ont 16 ans dans l'année, doivent venir en mairie pour se faire recenser. Ils doivent se présenter au secrétariat avec le livret de famille et la carte d'identité après la date anniversaire de leurs 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera délivrée et celle-ci est nécessaire pour l'inscription à certains examens, permis de conduire ou autre.



NOUVEAUX ARRIVANTS ET DEPARTS DE LA COMMUNE

Pour la bonne tenue de la facturation de la redevance d'assainissement et du fichier des ordures ménagères, les nouveaux arrivants et ceux qui quittent la commune doivent en informer le secrétariat de la mairie. Un simple appel pour signaler votre situation suffit parfois à vous éviter bien des soucis.

OCCUPATION DES VOIRIES

Nous vous rappelons que vous ne devez en **aucun cas** empêcher le passage de piétons, deux roues, véhicules sur la voie publique. Que ce soit dans une impasse, une ruelle ou autre chemin.

PAPIERS D'IDENTITE

Pour le renouvellement de votre passeport ou de votre carte d'identité, il faut vous adresser à la mairie de Montbard qui est équipée du dispositif technique. Faites attention aux délais pour le renouvellement de vos papiers.



NUISANCES SONORES



Semaine

9h - 12h
14h - 19h30

Samedi

9h - 12h
15h - 19h

Dimanche et jours fériés

10h - 12h

Archives communales

Des membres du conseil municipal se sont lancés à la recherche du passé du village et celui-ci à un patrimoine historique très riche bien au-delà de tout ce que l'on pourrait penser. Vous les avez peut-être déjà rencontrés au gré de leurs déambulations "archéologiques". Bien que nous possédions des dossiers réalisés par Mme Françoise Mencarelli-Viard il y a de nombreuses années, et nous la remercions pour ses recherches de l'époque, nous souhaitons aller encore plus loin. Ainsi, si vous avez des documents relatant des histoires ou des faits, des photos, des cartes postales, des outils, etc... qui permettent de retracer l'évolution du village, nous souhaiterions que vous puissiez nous en faire part pour en effectuer des photos ou des copies. Vous pouvez vous rendre en mairie qui vous mettra en contact avec les conseillers.



“Il faut connaître le passé, pour comprendre le présent et préparer l'avenir”

Les ordures ménagères et assimilés : trions

La Communauté de Communes du Montbardois (CCM) assure la collecte de l'ensemble des ordures ménagères et assimilés sur le périmètre communautaire. La CCM a l'obligation de réaliser 18 caractérisations par an, ce qui consiste à un prélèvement du tri sélectif de notre secteur qui détermine la proportion de chaque matière et le taux de refus de tri (déchets non recyclables). Dès lors, il convient que le taux de refus de tri soit minime puisqu'il a une incidence sur le soutien reçu et coûte de l'argent à la collectivité (prix du traitement en usine d'incinération).

En début de cette année 2025, la CCM a réalisé une caractérisation des conteneurs de tri provenant de notre commune, et a constaté un taux de refus très important, à savoir :

- Restes alimentaires
- Produits d'hygiène (couches, mouchoirs...)
- Couverts en bois
- Verre
- Tapette à mouches
- Pommeau de douche
- Masque en plastique (type : respirateur ou machine pour l'apné du sommeil)

TRIONS tous les emballages et papiers

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET PAPIERS

Papiers et emballages en carton

Emballages en métal

Emballages en plastique

+

EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ NIÈRE SALES
✓ SÉPARÉS

À JETER

Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

ou point de collecte adapté

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre

Pots, bouchons et flacons en verre

EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ NIÈRE SALES
✓ SÉPARÉS

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Afin de minimiser les coûts, il convient d'adopter certaines consignes :

- **Bien trier**, permet de diminuer le taux de refus de tri.
- **Stop au verre** dans les conteneurs bordeaux et jaunes.
- **Composter** réduit le volume de déchets de votre conteneur "bordeaux" : des composteurs sont à votre disposition à la CCM.

Les lavoirs

Les eaux de Saint-Rémy ont toujours été renommées pour leur pureté. Les sources sont nombreuses sur l'ensemble de la commune, ce qui a permis de mettre en place des lavoirs à diverses époques.

Le 3 décembre 1851, l'Assemblée Législative vote une loi pour l'édification des lavoirs à la suite de la catastrophique épidémie de choléra de 1849 ; il fallait donner les moyens hygiéniques pour se défendre contre l'invasion de ce fléau. Les premiers bâtiments collectifs pour le lavage du linge apparurent au XVIII^{ème} siècle et

Ils équipèrent les villages surtout au XIX^{ème} siècle.

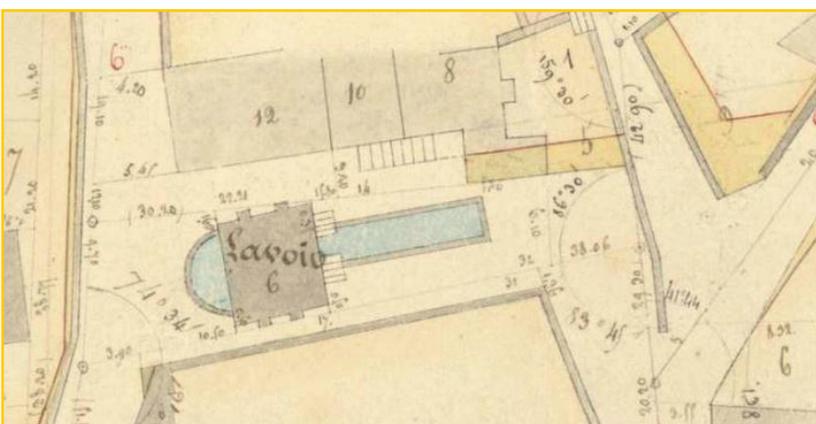
Les lavoirs étaient un lieu de convivialité où se rencontraient exclusivement les femmes du village. Les lavandières lavaient à genoux dans un "carrosse" (sorte de caisse en bois) qui les protégeait des ricochets d'eau froide et battaient leur linge avec un "battoir" (petite palette en bois). Il y avait le respect des traditions "pas de lessive le dimanche, ni le vendredi et surtout le vendredi saint, sous peine de faire mourir le mari dans l'année".

Notre commune compte 4 lavoirs, les voici :

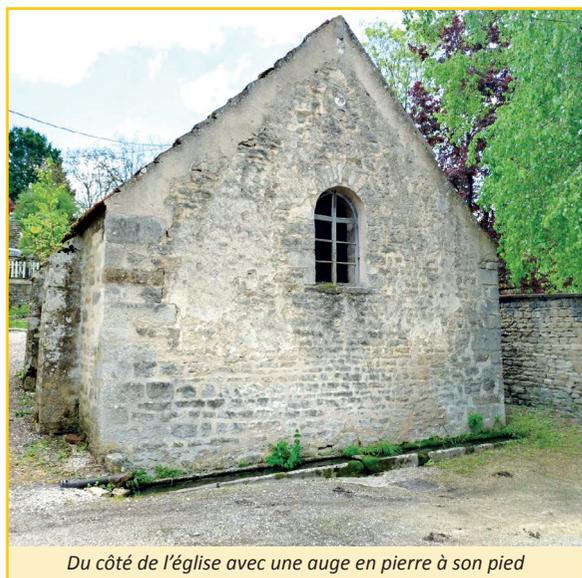
1 - Coté Saint-Rémy, à côté de l'église

Celui-ci fut réparé en 1766 et les joints mastiqués avec la bizarre composition suivante : "limaille, fleur de ciment, vinaigre, lait de chaux, sang de bœuf, ailles et sel"

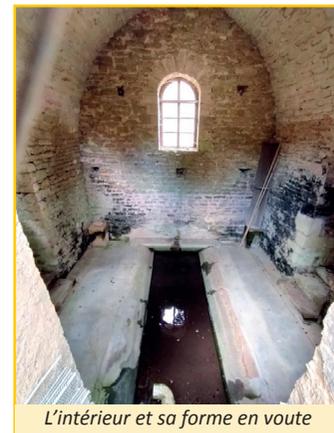
Sur le cadastre de 1841 on peut se rendre compte que celui-ci avait des zones en eaux en amont et en aval (rectangulaire et demi-cercle) disparues ou enfouies sous les réaménagements.



Il existe peut-être encore sous le remblai les éléments extérieurs du lavoir visibles sur le plan de cadastre de 1841.



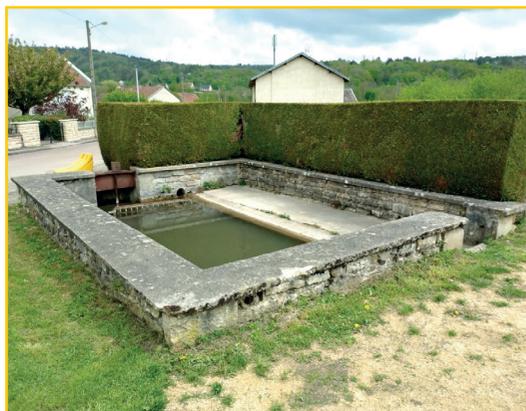
Du côté de l'église avec une auge en pierre à son pied



L'intérieur et sa forme en voûte

2 - Coté Saint-Rémy, rue de l'Étang

Celui-ci fut construit en 1908 sur le ruisseau de Sainte-Barbe. Il y avait des murs et une toiture comme on peut le voir sur cette vieille carte postale, mais celui-ci fut démonté en 1976.



Les lavoirs (suite)

3 - Côté Blaisy, rue de la Fontaine



Le lavoir

En regardant le plan cadastral de 1841 on peut se rendre compte que celui-ci est relié à la mare en pierre située juste à côté, ce qui permet de l'alimenter en eau.

De nos jours, la mare a été transformée en abreuvoir, alimentée par le trop plein du lavoir.

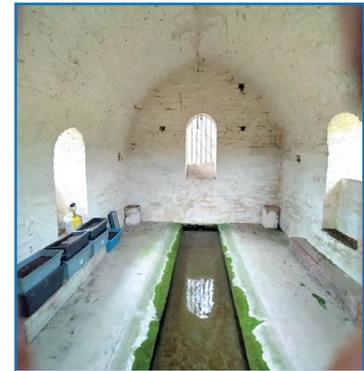
Ensuite l'eau s'évacue dans le ru de la fontaine Pasquier alimentant les douves du château.



La mare en pierre



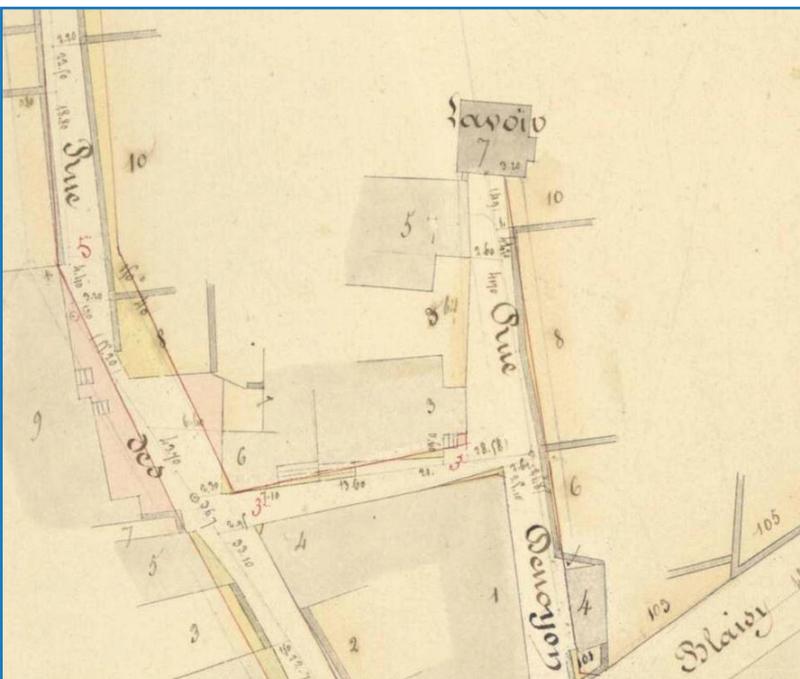
La mare en pierre avec vue sur l'abreuvoir



A noter qu'il est beaucoup plus grand que celui de Saint-Rémy.

4 - Coté Blaisy, rue Denoyon

Enfin, le quatrième lavoir est un peu méconnu des habitants. Il est situé au fond d'une impasse peu fréquentée, comme vous pouvez le voir sur le plan de cadastre de 1841, mais il possède un certain charme que nous vous engageons à aller découvrir.



Son entrée



L'intérieur

Lutte contre les frelons asiatiques



Le pack de distribution

Fin février, la campagne de distribution de pièges à frelons a rencontré un vif succès !



Gilles Dortel

C'est 111 pièges qui ont été distribués aux Rémigeois, que nous remercions pour leur engagement à nos côtés.

La réunion d'information du 24 mars, contre l'expansion du frelon asiatique a également rencontré un vif succès.

Une cinquantaine de personnes sont venues écouter Gilles Dortel (responsable de la section de Semur-en-Auxois du Saco 21) et Franck Gotti (service d'extermination des nuisibles).

Le débat a été animé par des informations claires et des questions pertinentes.

LE NID PRIMAIRE

Observable d'avril à juillet



Petite sphère de couleur sable, suspendue avec une petite ouverture sur le bas

La fondatrice édifie seule un nid de fondation dit "nid primaire"

On le trouve à faible hauteur protégé des aléas climatiques (cabanes, haies, parpaings, avant-toits)

Petite taille de 5 à 10 cm de diamètre qui va rapidement atteindre 20 cm



Un public à l'écoute

Dans le prochain bulletin municipal, nous vous ferons part des résultats de cette première campagne. Nous devons continuer à être vigilant sur la présence de nids primaires qui pourraient s'installer dans les haies, abris de jardin, granges...

Urbanisme : quelle autorisation avant de commencer des travaux ?

DP : déclaration préalable - PC : permis de construire - PD : permis de démolir	En espace protégé	Hors espace protégé
Les constructions temporaires (serres, piscine hors sol, pergola...) sont dispensées d'autorisation si elles restent moins de :	15 jours	3 mois
1 : Extension de maison ou construction de garage		
· Moins de 5 m ²	DP	dispensé
· De 5 à 20 m ²	DP	DP
· Plus de 20 m ²	PC	PC
2 : Réfection de toiture – même à l'identique (sauf tuiles d'origine de réemploi)	DP	DP
3 : Fenêtre de toit	DP	DP
4 : Panneaux solaires	DP	DP
5 : Percement ou modification d'une fenêtre		
· changement des menuiseries même à l'identique	DP	DP
· création ou modification d'ouverture	DP	DP
6 : Pose d'une antenne ou d'un climatiseur	DP	dispensé
7: Installation d'une véranda ou couverture de terrasse		
· Jusqu'à 20 m ²	DP	DP
· Plus de 20 m ²	PC	PC
8 : Installation ou modification de clôture / portail <i>*faire une demande en mairie pour l'alignement si c'est en limite du domaine public</i>	DP*	dispensé*
9 : Piscine enterrée		
· Bassin inférieur ou égal à 10 m ²	DP	dispensé
· Bassin supérieur à 10 m ² et jusqu'à 100 m ²	DP	DP
· Bassin supérieur à 100 m ²	PC	PC
· Couverture modulable d'une hauteur inférieure à 1,8 m	DP	dispensé
· Piscine hors sol qui reste plus de 3 mois en place	DP	DP
10 : ravalement de façade – même à l'identique	DP	DP
11 : Creusement d'un puits - Une autorisation spécifique est nécessaire (Cerfa n° 13837)	DP	dispensé
12 : Construction d'une annexe (abri de jardin, serre, garage...)		
· Moins de 5 m ²	DP	dispensé
· De 5 à 20 m ²	DP	DP
· Plus de 20 m ²	PC	PC
Transformation du garage de la maison en pièce de vie quelle que soit la surface		
· Avec modification de l'aspect extérieur (menuiseries, porte,...)	DP	DP
· Sans modification de l'aspect extérieur	Dispensé	dispensé
Construction d'une terrasse		
· De plain-pied	DP	dispensé
· Surélevée jusqu'à 20 m ²	DP	DP
· Surélevée supérieure à 20 m ²	PC	PC
Changement de destination d'un bâtiment (ex : grange en logement)		
· sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment	DP	DP
· avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment	PC	PC
· création d'un nouveau niveau par la construction d'une dalle > 20 m ²	PC	PC
· transformation d'une partie grange accolée à une maison (avec communication entre les deux) sans création de nouveau logement	DP	DP
Murs de soutènement	DP	dispensé
Travaux de démolition	PD	dispensé
Savoir si un terrain est constructible	Certificat d'urbanisme opérationnel	

En résumé, en espace protégé, tous travaux qui ont un impact visuel doivent faire l'objet d'une demande en fonction de la nature des travaux (exemple : remise en peinture de volets, de balustrades, changement de chéneaux, de gouttières, installation d'une pergola, pavage d'une cour, etc.).

Besoin d'aide ?

Une fois votre projet réfléchi, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la mairie pour vérifier sa conformité avec la réglementation. Vous serez aussi aidé pour la constitution de votre dossier administratif.

Travaux d'élagage

ENEDIS

Entreprise mandatée :



route de Frangey – 89160 LEZINNES – Tél. 03 71 10 80 43
rossi.enedis@groupe-tree.com
03 71 10 80 43
SIRET – TVA FR FR17 309 046 7879 – CODE APE 8130Z

21 HTA

INFORMATION

AVIS TRAVAUX d'élagage

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux
d'Élagage – Abattage – Débroussaillage
aux abords des réseaux Haute Tension dits HTA,
vont être entrepris sur le territoire de votre commune.

Ces travaux sont pris en charge par ENEDIS Côte d'Or.

Les résidus de coupe émanant de la végétation située sur une propriété privée et localisée aux abords du réseau électrique public seront laissés à disposition du propriétaire. Les personnes concernées seront informées par un courrier.

Travaux effectués entre :
le 09 juin 2025 et le 31 décembre 2025.

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS Côte d'Or à l'entreprise mandatée :

ROSSI A.

Route de Frangey - 89160 LEZINNES

Monsieur BRUNET Florian ☎ : 06.10.65.62.01

ENEDIS

Monsieur FICHOT Xavier ☎ : 06.45.01.24.69



Travaux d'élagage (suite)

ENEDIS



50% des coupures électriques sur le réseau aérien sont dues à des défauts d'élagage sur le domaine privé et sous la responsabilité du propriétaire.

L'élagage et l'abattage d'arbres morts sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :



⚡ Les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique, ou après l'installation de la ligne électrique.

⚡ Les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201).

⚡ L'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.

LES RISQUES ?

Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique peut atteindre 30 000 € à la charge du propriétaire et pourrait ne pas être couvert par les assurances.



Enedis prend en charge l'élagage dans les autres cas.

Direction Régionale Enedis en Bourgogne - 65, rue de Longvic 21000 DIJON - enedis.fr

Démarches à réaliser

Avant de réaliser l'élagage, il est nécessaire de faire une demande préalable sur le site DT-DICT : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Plus d'informations ?

Rendez-vous sur www.enedis.fr/elagage-securite-electricite ou par téléphone au 09 70 83 19 70.



Les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé,
- ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes,
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé,
- ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

Si un arbre ou une branche menace une ligne, ne vous approchez pas et prévenez notre service de dépannage électricité au 09 72 67 50 XX (XX étant n° de votre département). Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7.

Consignes de sécurité

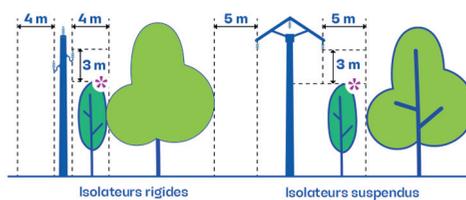
- ⚡ Informer Enedis de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique.
 - ⚡ Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords de tout ouvrage électrique.
 - ⚡ Veiller à entretenir régulièrement sa végétation.
- À noter : les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire suite à l'élagage.

Distances, règles de sécurité... : ce qu'il faut savoir

— Distances à respecter après la réalisation de l'élagage (norme NF C 11-201)

Réseau nu

Lignes moyenne tension - 15/20 000 volts

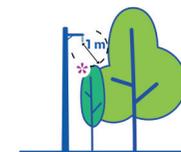


LIGNES HAUTE TENSION (HTA)
15 ou 20 000 volts
[3 fils]

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

Réseau torsadé

Lignes moyenne et basse tension
230/400 volts ou 15/20 000 volts



LIGNES ISOLÉES MOYENNE TENSION (HTA) ET BASSE TENSION (BT)
[câble torsadé]

* Sur le territoire Bourgogne, quand la situation le permet, hors clos et bâtis, la distance est portée à 3 mètres pour le réseau BTA nu en agglomération et hors agglomération et à 2 mètres sur le réseau BTA torsadé. La végétation est entretenue sous la ligne afin de créer des corridors écologiques pour améliorer la prise en compte de la biodiversité.



VOTRE TRAJET EN 3 ÉTAPES



1. Réservez votre trajet

Au plus tard la veille du déplacement.

- Du lundi au vendredi, la veille avant 17 h, sauf jours fériés
- Pour le lundi, réservation le vendredi



03 80 11 29 29



Sur le site viamobigo.fr

rubrique « se déplacer / transport à la demande »



- Fiche d'inscription à renseigner lors de la première réservation
- Réservation possible jusqu'à 30 jours avant le déplacement prévu et pour plusieurs trajets en même temps



2. Tenez-vous prêt(e)

Le jour J, un conducteur vient vous chercher à l'arrêt le plus proche de votre domicile pour vous conduire à **Montbard** ou **Semur-en-Auxois**

Une fois arrivé(e), vous pourrez faire vos courses, vos activités, aller à vos rendez-vous

Le conducteur vous ramène à votre point de départ



3. Présentez votre titre de transport valide au conducteur ou réglez votre trajet directement auprès de celui-ci

Toute annulation doit être notifiée au plus tard la veille du trajet avant **17 h**.

SERVICE ASSURÉ PAR :



PLUS D'INFO : WWW.VIAMOBIGO.FR

TRANSPORT À LA DEMANDE
SEMUR-EN-AUXOIS
<.> MONTBARD

VALABLE À PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

TAD 151



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ





LE TRANSPORT À LA DEMANDE, C'EST SI SIMPLE !

Qu'est-ce que le transport à la demande ?

C'est un transport collectif en petits véhicules 9 places accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Le conducteur vient vous chercher au plus près de votre domicile pour vous emmener dans le bourg le plus proche. Que ce soit pour vos rendez-vous médicaux, vos loisirs, vos achats, vos courses, vos démarches administratives...



Fréquence 5 fois par semaine



Les tarifs sont consultables sur le site viamobigo.fr, rubrique « tarifs/boutiques / titres et tarifs »



Ticket en vente à bord



QUE FAIRE À MONTBARD OU SEMUR-EN-AUXOIS

- Commerces
- Bibliothèques
- Restaurants / cafés
- Maisons de santé
- Pharmacies
- Cinémas

Transport à la demande (suite)

LES HORAIRES

Période scolaire et vacances	
Lundi à vendredi	
SEMUR-EN-AUXOIS > MONTBARD	
SEMUR-EN-AUXOIS Les Croisettes	08:32
SEMUR-EN-AUXOIS Liberté	08:35
SEMUR-EN-AUXOIS Les Quinccances	08:37
MILLERY Ménetreux	08:40
GENAY École Mairie	08:41
VILLAINES-LES-PRÉVÔTES École	08:45
VISERNY Rue des Bottiens	08:50
FAIN-LÈS-MOUTIERS St-Just	08:55
FAIN-LÈS-MOUTIERS Rue de l'École	08:56
MOUTIERS-ST-JEAN D 1 rue St-Paul	09:00
ATHIE Grande Rue	09:05
SENAILLY Place	09:10
ST-GERMAIN-LÈS-SENAILLY Belle Fontaine	09:12
QUINCY-LE-VICOMTE Monument	09:15
QUINCERT Crois. D 4 / D 103	09:16
ST-RÉMY Mairie	09:19
ST-RÉMY La Blancharde	09:20
MONTBARD Gare	09:24
MONTBARD PL. Elbez	09:25
MONTBARD Maison de santé - Lycée	09:26
MONTBARD Intermarché	09:29

LES RETOURS

Période scolaire et vacances	
Lundi à vendredi	
MONTBARD > SEMUR-EN-AUXOIS	
MONTBARD Gare	11:35
MONTBARD PL. Elbez	11:38
MONTBARD Maison de santé - Lycée	11:39
MONTBARD Intermarché	11:40
ST-RÉMY La Blancharde	11:44
ST-RÉMY Mairie	11:45
QUINCERT Crois. D 4 / D 103	11:48
QUINCY-LE-VICOMTE Monument	11:49
ST-GERMAIN-LÈS-SENAILLY Belle Fontaine	11:53
SENAILLY Place	11:55
ATHIE Grande Rue	12:00
MOUTIERS-ST-JEAN D 1 rue St-Paul	12:05
FAIN-LÈS-MOUTIERS Rue de l'École	12:07
FAIN-LÈS-MOUTIERS St-Just	12:11
VISERNY Rue des Bottiens	12:15
VILLAINES-LES-PRÉVÔTES École	12:20
GENAY École Mairie	12:23
MILLERY Ménetreux	12:25
SEMUR-EN-AUXOIS Les Quinccances	12:28
SEMUR-EN-AUXOIS Liberté	12:29
SEMUR-EN-AUXOIS Les Croisettes	12:30

La ligne ne circule pas les jours fériés

SUR RÉSERVATION AU : 03 80 11 29 29

Au Cœur de la Vie Rémigeoise



Ce début d'année plus calme pour l'association a permis aux bénévoles d'avancer sur les travaux du local de l'association. Peinture, aménagement de la cour et pose d'un portail offert par un Rémigeois. Amélioration de la décoration de Noël, financée par la mairie que nous remercions.



La balade botanique, organisée au profit du Téléthon, a ravi une trentaine de marcheurs. Les informations fournies par Jojo, pour la botanique, Sylvie pour l'apiculture et Hervé pour la voie romaine ont été écoutées avec attention. Au retour de la balade, les marcheurs ont pu déguster une assiette de produit régionaux concoctée par les bénévoles.

Le concert prévu le 14 août 2025 sur la nouvelle place est en cours d'organisation en partenariat avec PIZZA BUD. Trois nouveaux bénévoles sont venus renforcer le petit groupe. Nous tenons à remercier tous les rémigeois de leur participation à nos évènements et à leur aide ponctuelle. Nous vous souhaitons un bel été sous le soleil.

La Présidente : Annie DUPUIS 06.45.62.11.25

Association des Jeunes de Saint-Rémy

Cette année le club compte 30 adhérents (parents et enfants).



Nous avons fait Carnaval dans les rues du village avec plus de 20 enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents.

La bourse aux vêtements et de puériculture a eu lieu au stade avec 16 exposants et plus de 80 mètres réservés.

Les bénéfices réalisés depuis la reprise de l'association, nous ont permis d'offrir à nos adhérents une sortie au parc de l'Auxois à Arnay-sous-Vitteaux. 32 personnes se sont inscrites. Les personnes non adhérentes à l'association, mais souhaitant participer à cette sortie pouvaient venir avec une participation de 5 € par personne.

A retenir les prochaines dates :

- **6 juillet 2025** : Kermesse sur la nouvelle place à côté du P.M.U avec de nombreux jeux et activités pour les enfants. Restauration sur place.
- **12 Octobre 2025** : Bourse aux jouets à la grande salle des fêtes
- **2 Novembre 2025** : Halloween : rendez-vous à 14h sur la place de la mairie, pour une balade dans les rues avec les petits monstres qui viendront voler vos bonbons.
- **23 Novembre 2025** : Marché de Noël à la grande salle des fêtes

Pour la bourse aux jouets et le marché de Noël, vous pouvez dès à présent réserver vos tables.

Renseignements et réservations : TEDESCO Audrey : 06.71.04.25.26

Amicale Pétanque Rémigeoise



La pétanque Rémigeoise a participé à plusieurs championnats départementaux dont quelques résultats pour certains licenciés du club.

Annie DUPUIS et Alain Hudeley ont perdu le deuxième jour en 8^{ème} de finale en doublette mixte à Nolay.

Tanguy Beney et Frédéric Guillot ont perdu le deuxième jour en 8^{ème} de finale en doublette provençale à Venarey- Les Laumes.



Serge Ziatyk

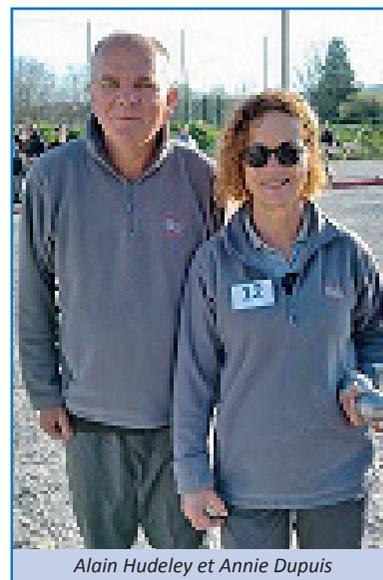


Frédéric Guillot et Tanguy Beney

Serge ZIATYK a perdu le deuxième jour en 16^{ème} de finale en tête à tête à Neuilly les Dijon.

Concernant la coupe de Côte-d'Or, l'équipe de Saint-Rémy est qualifiée pour les 1/2 finales qui auront lieu le 21 septembre 2025.

L'organisation des concours continue avec le 21 juin un concours tête à tête féminin et masculin, le 19 juillet un concours en doublette pour les 50 ans du club et un concours ouvert à tous (non licenciés) le vendredi 29 août en semi nocturne.



Alain Hudeley et Annie Dupuis

L'amicale pétanque Rémigeoise vous souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

Association de Chasse de la Forêt Communale

Après le loto qui a rencontré un vif succès, 140 personnes ont répondu présentes afin de participer au repas du 26 avril 2025.

En première partie, l'accordéoniste Arthur, bien connu des Rémigeois, accompagné d'Isabelle Billotte, ont ravi les danseurs de musette.

Après la choucroute concoctée par Eva et Dany qui a ravi les papilles des participants, un D.J. a enflammé la piste sur des airs des années 80.



Je remercie les bénévoles qui n'ont pas ménagés leurs efforts et la mairie pour l'aide apportée à l'organisation des manifestations.

Le Président
Tony VAUTRAIN

Club de l'Amitié

Nos activités reprendront courant septembre :

- **Activité jeux** : tous les mercredis à 14 h15, reprise le 10 septembre 14h15.
- **Activité danse** : reprise le vendredi 26 septembre à 19h30 à la salle des fêtes.
- **Activité petits points** : reprise le jeudi 11 septembre à 14h15.

Thé dansant d'automne



Le dimanche 19 octobre 2025 à 14h30, l'orchestre Damien Poyard enchaînera les morceaux de musique pour le plus grand plaisir des fans de thé dansant.

Entrée sur réservation :

- 12 € non adhérent
- 10 € adhérent

Réveillon de la Saint Sylvestre

Notre soirée de la Saint Sylvestre sera animée, cette année, par l'orchestre "Christophe Bourgogne"

Contact : Guy Souilliant

Tél : 06 16 90 29 67 - guy.souilliant@gmail.com

Collecte de sang

**CEY ÉTÉ, DONNEZ VOTRE SANG
MAIS PAS À N'IMPORTE QUI...**

DON DE SANG

Collecte sur RDV

**Mercredi 23 Juillet
de 15h à 19h
à SAINT REMY (Montbard)**

Salle des Fêtes - Rue de Semur

Donneurs avec RDV prioritaires, donneurs sans RDV accueillis en fonction de l'affluence sur la collecte.

PARTEGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

RÉSERVEZ VOTRE
DON DE SANG

donnesang-efs.sants.fr

Téléchargez Don de sang l'appli qui sauve des vies

ART Reproduction A4 - EFS SEC - Ne pas jeter sur la voie publique

Planning prévisionnel des manifestations sur la commune



MAIRIE :

- 13 juillet 2025** : Repas dansant
- 14 juillet 2025** : Animations familiales
- 26 septembre 2025** : Fin des inscriptions pour les affouages
- 04 octobre 2025** : Distribution des affouages
- 11 novembre 2025** : 107^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 à 11h00
- 24 novembre 2025** : Repas des aînés



ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT RÉMY

- 06 juillet 2025** : Kermesse
- 12 octobre 2025** : Bourse aux jouets
- 02 novembre 2025** : Halloween
- 23 novembre 2025** : Marché de Noël



Planning prévisionnel des manifestations sur la commune *(suite)*



AU COEUR DE LA VIE RÉMIGEOISE :

- Dans l'été** : Concert avec "Pizza Bud"
- Dans l'été** : Marché botanique ou marche nocturne en cours de préparation
- Novembre** : Vente de sapins et porte à porte
- Soirée au profit du Téléthon
- 22 novembre 2025** : Soirée Beaujolais Nouveau
- 05 décembre 2025** : Repas dansant années 80
- Soirée au profit du Téléthon
- 07 décembre 2025** : Loto - Soirée au profit du Téléthon



AMICALE PÉTANQUE RÉMIGEOISE :

- 19 juillet 2025** : concours en doublettes
- 29 août 2025** : concours propagande (sans licence) à 20h00

CLUB DE L'AMITIÉ :

- 19 octobre 2025** : Thé dansant
- 31 décembre 2025** : Réveillon de la Saint-Sylvestre

Jeux

SUDOKU

Facile

	2		4		1	9		
				3			7	4
3		4	9	6			1	
4	9				3			8
	6			9			5	
5			7				2	9
	4			5	2	3		7
8	7			1				
		3	8		4		9	

Moyen

9				2			5	4
		2		5	9	6		7
			6					9
		7		3		5		
2			5		8			1
		1		4		9		
7					3			
6		5	7	9		3		
3	2			8				6



VOS IDEES NOUS INTERESSENT

A cet endroit, vous pouvez indiquer vos idées, vos remarques ou vos suggestions concernant le bulletin ou le village, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Ce coupon est à remettre dans la boîte à lettre de la mairie ou au secrétariat.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



SOLUTIONS SUDOKU

Facile

7	2	5	4	8	1	9	3	6
9	1	6	2	3	5	8	7	4
3	8	4	9	6	7	5	1	2
4	9	1	5	2	3	7	6	8
2	6	7	1	9	8	4	5	3
5	3	8	7	4	6	1	2	9
1	4	9	6	5	2	3	8	7
8	7	2	3	1	9	6	4	5
6	5	3	8	7	4	2	9	1

Moyen

9	8	6	3	2	7	1	5	4
1	4	2	8	5	9	6	3	7
5	7	3	6	1	4	8	2	9
4	6	7	9	3	1	5	8	2
2	3	9	5	7	8	4	6	1
8	5	1	2	4	6	9	7	3
7	9	8	4	6	3	2	1	5
6	1	5	7	9	2	3	4	8
3	2	4	1	8	5	7	9	6

MAIRIE DE SAINT RÉMY :

Tél./fax : 03 80 92 15 63 - E mail : mairie.saint-remy@wanadoo.fr



Commune de Saint-Rémy - Côte-d'Or • Site Internet : www.saint-remy-21.com

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : de 14 h à 18 h
 Mardi : de 8 h à 12 h
 Mercredi : de 8 h à 12 h

Jeudi : de 14 h à 18 h
 Vendredi : de 8 h à 12 h